



LES nouvelles

DE VAL DE SEINE

EMPLOI, HABITAT SOCIAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, VOIRIE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT, COLLECTE SÉLECTIVE, ÉCLAIRAGE PUBLIC...

Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest

UN TERRITOIRE D'EXCEPTION VIENT DE NAÎTRE

Bienvenue à Grand Paris Seine Ouest. Avec la fusion de Val de Seine (Boulogne-Billancourt et Sèvres) et Arc de Seine (Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray), c'est la deuxième communauté d'agglomération de la région Ile-de-France et l'une des plus grandes de France qui vient de naître.

De gauche à droite : Hervé Marseille, Maire de Meudon, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, François Kosciusko-Morizet, Maire de Sèvres, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Pierre-Christophe Baguet, Président de la communauté d'agglomération Val de Seine, Député-Maire de Boulogne-Billancourt, Jean-Jacques Guillet, Maire de Chaville, Député des Hauts-de-Seine, André Santini, Président de la communauté d'agglomération Arc de Seine, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Denis Badré, Sénateur-Maire de Ville-d'Avray, Bernard Gauducheau, Maire de Vanves.

« Regarder ensemble dans la même direction », cette devise de Saint-Exupéry pourrait être celle de la nouvelle communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

En juin dernier, les conseils municipaux des sept villes concernées et les conseils communautaires des deux communautés d'agglomération ont approuvé ses statuts après que son périmètre a été arrêté par le préfet en mars 2009. Ils l'ont dotée de compétences, d'un siège social et d'un nom : Grand Paris Seine Ouest verra officiellement le jour le 1^{er} janvier 2010.

« Sept villes sont désormais réunies pour penser et construire ensemble leur avenir », expliquent les maires des communes membres. Fondée

...



© BAH

DES COMPÉTENCES communes

La communauté d'agglomération prend désormais en charge plusieurs compétences d'intérêt communautaire qui lui sont transférées. Les sept villes ont choisi d'unir leurs moyens dans des secteurs qui concernent directement le cadre de vie. Voici les domaines sur lesquelles les sept communes vont dorénavant travailler ensemble :

- > **En matière de développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, actions de développement économique, etc.
- > **En matière d'aménagement de l'espace communautaire** : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concertées ; organisation des transports urbains.
- > **En matière d'équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat ; politique du logement ; actions et aides financières en faveur du logement social ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du

logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti.

- > **En matière de politique de la ville** : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ; dispositifs locaux... d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.
- > Création ou aménagement et entretien de **voirie** ; création ou aménagement et gestion de **parcs de stationnement**.
- > **En matière de développement durable** : agenda 21 ; plan climat ; protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; actions en faveur des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux de pluie ; protection de la faune sauvage ; gestion de la maison de la nature de Meudon ; création, aménagement, entretien et gestion des espaces publics dédiés aux espaces verts et boisés ; eau ; assainissement.



Le conservatoire à rayonnement régional à Boulogne-Billancourt

- > Construction, aménagement, entretien et gestion d'**équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**.
- > L'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique.
- > Le ramassage scolaire.
- > La mise en lumière des bâtiments remarquables.



La ligne de tramway T2



L'agglomération Grand Paris Seine Ouest



Le parc nautique de l'île Monsi



© JULIEN MIGNOT

SEPT VILLES, UNE COMMUNAUTÉ ET DE NOMBREUX ATOUTS

→ 300 417 habitants

(Boulogne-Billancourt : 111 280 habitants, Chaville : 18 837 habitants, Issy-les-Moulineaux : 62 175 habitants,

Meudon : 45 516 habitants,

Sèvres : 24 066 habitants,

Vanves : 27 112 habitants,

Ville-d'Avray : 11 431 habitants).

→ 32,38 km² dont 36 % de forêts et d'espaces verts

(Boulogne-Billancourt : 616 ha., Chaville, 355 ha., Issy-les-Moulineaux : 450 ha., Meudon, 990 ha., Sèvres, 319 ha., Vanves, 153 ha, Ville-d'Avray : 353 ha.).

→ 20 000 entreprises.

→ 160 000 emplois.

→ 30 gares et stations (Métro, RER, SNCF).

→ 2,5 millions de m² de bureaux.

→ 285 km de voirie.

→ 256,2 km de réseau d'assainissement.



L'immeuble Microsoft à Issy-les-Moulineaux

© SYLVAIN HITEAU



Stade à Sèvres



Le Green Office à Meudon

© VILLE DE MEUDON

...

pour mieux répondre aux attentes de ses 300 417 habitants et pour renforcer la proximité, la nouvelle communauté d'agglomération agira dans de nombreux secteurs. Cohérence de l'espace public, qualité de vie, espaces verts, transports en commun, habitat, environnement, aménagement du territoire, attractivité économique et tourisme... Tels sont les défis que Grand Paris Seine Ouest s'apprête à relever en mutualisant ses services et ses moyens. La communauté d'agglomération mettra en valeur les atouts de chaque ville en réalisant des économies d'échelle ; elle donnera naissance à une entité dynamique, véritable acteur économique à l'ouest de Paris. Pour ses habitants, elle sera la garantie d'un cadre de vie agréable, protégé et attractif : Grand Paris Seine Ouest fait le choix de l'équilibre entre zones urbaines et espaces verts, entre zones d'activité et espaces de vie, entre qualité résidentielle et attractivité économique.

GRAND PARIS SEINE OUEST : UN NOUVEL ACTEUR À PART ENTIÈRE

Au terme d'une grande consultation publique lancée en février dernier, qui avait recueilli plus de 1 600 propositions, les élus des sept communes ont choisi de baptiser cette nouvelle communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest. « Un nom qui répond à une volonté de porter un projet collectif pour l'ouest parisien : une vision partagée de l'avenir, une cohérence des politiques publiques et la mobilisation des villes autour de projets communitaires », expliquent les maires Denis Badré, Pierre-Christophe Baguet, Bernard Gauducheau, Jean-Jacques Guillet, François Kosciusko-Morizet, Hervé Marseille et André Santini.

Cette appellation, qui se réfère aux nombreuses propositions faites par les habitants, inscrit le territoire au cœur de la dynamique du Grand Paris, voulu par le Président de la République, et l'érige en tant qu'acteur majeur. Son siège sera situé à

...

...

Meudon, au 2, rue de Paris.

DES PRINCIPES FONDATEURS

Après l'annonce de la fusion le 27 novembre 2008, le périmètre de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale a été fixé le 6 mars 2009 par le préfet des Hauts-de-Seine. Les statuts, approuvés par les sept conseils municipaux et les conseils communautaires des communautés d'agglomération en juin 2009, définissent les compétences de Grand Paris Seine Ouest. Ils prévoient la création et le fonctionnement d'un conseil de communauté composé de 84 délégués, représentants des com-

CALENDRIER DE GRAND PARIS SEINE OUEST

- > **27 novembre 2008** : annonce de la fusion de Val de Seine et d'Arc de Seine dans la cadre d'une conférence de presse.
- > **6 mars 2009** : arrêté préfectoral fixant le périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération.
- > **Juin 2009** : adoption des statuts, définition des domaines de compétence et choix du nom.
- > **1^{er} janvier 2010** : naissance de Grand Paris Seine Ouest.

munes membres. Ce conseil sera présidé par Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire de Boulogne-Billancourt - la plus importante ville de la communauté - avec un bureau composé de

tous les maires de la nouvelle communauté d'agglomération. Les 84 délégués correspondent à l'addition des 30 délégués de Val de Seine ■ et des 54 délégués d'Arc de Seine.

Anne-Laure Jardon

La CAVDS agit en faveur du **LOGEMENT**



© VILLE DE SÈVRES

Le conseil communautaire a adopté en juin plusieurs mesures destinées à améliorer l'habitat et soutenir l'activité économique.

POUR LE PARC SOCIAL ANCIEN

Le Fonds intercommunal pour la réhabilitation du parc social attribuera plusieurs aides financières pour aider à la rénovation de logements HLM de plus de 15 ans :

- > **23 000 €** à la SEMI Sèvres pour des travaux concernant deux résidences sises 136-142, Grande rue et 16-18, rue Hetzel à Sèvres,
- > **463 377 €** à Boulogne-Billancourt Habitat pour des travaux concernant plusieurs immeubles de son patrimoine sis 30, rue du Fief, 210, rue Gallieni, 259, boulevard Jean-Jaurès, 11, rue de Clamart et 10/12, avenue Pierre-Grenier à Boulogne-Billancourt.
- > **200 000 €** à la SA HLM Pax Progrès Pallas pour des travaux de réhabilitation lourde

de la résidence du 62, rue des Binelles à Sèvres.

POUR LE PARC IMMOBILIER PRIVÉ

Pour lutter contre la précarisation et la dégradation des logements, résorber la vacance structurelle de logements, soutenir les copropriétés en difficulté et répondre au besoin d'une offre de logements abordables à loyers maîtrisés, une opération d'amélioration de l'habitat dégradé comprenant plusieurs dispositifs d'aides va être mise en place. 78 adresses, composées de plus de 920 logements, ont déjà été recensées. Ces mesures touchent plusieurs types d'habitat. Une aide est destinée au soutien des copropriétés ciblées, aux propriétaires occupants modestes et aux hôtels meublés. Un autre type d'aide est destiné à favoriser une plus grande production de logements privés à loyers intermédiaires. Une formule permet également de résorber les problèmes de copropriété en difficulté, notamment pour les impayés. Enfin, un fonds se substitue aux propriétaires défaillants dans le paiement des travaux.

Au total, près de 15 000 000 € de travaux pour l'amélioration de l'habitat pourraient être engendrés par ce programme qui s'inscrit dans le plan de relance annoncé par le Président de la République. La communauté d'agglomération participerait pour près de 10 % au financement direct de ces travaux (en cofinancement notamment avec l'Agence nationale de l'habitat). ■

MODERNISATION DU STATIONNEMENT à Sèvres

Pour améliorer le stationnement en centre ville, la communauté d'agglomération a décidé de moderniser les parkings couverts à Sèvres.

Elle va engager des travaux de mise aux normes et de rénovation des parkings des Cents-Gardes, de Gallardon, du marché Saint-Romain et du Théâtre afin de proposer plus de stationnement horaire en centre ville (369 places de stationnement public seront créées au parking du Théâtre). Dans cette perspective, Val de Seine délègue la gestion de l'ensemble des emplacements de stationnement à la société Q Park. Toutefois les parkings Troyon et Chevron restent gérés par la SEMI-Sèvres, en raison des futurs aménagements de la Vallée Rive Gauche.

Q Park financera, à hauteur de plus de deux millions d'euros, des travaux de modernisation des parkings couverts, des horodateurs, des parkings du T2, de la Manufacture et du futur parking nord de l'île de Monsieur. ■



© VILLE DE SÈVRES